

TÂCHES DU COMMISSAIRE DE TERRAIN

AVANT LA PARTIE

- Vérifier le cahier d'enregistrement des équipes (comparer les listes de joueurs avec leurs alignements des deux équipes). En cas d'irrégularité, le membre en question ne peut pas jouer.

Notez que si une équipe n'a pas son cahier d'enregistrement, il lui est permis de l'apporter à sa prochaine partie.

- Réviser rapidement les règlements des séries pour être en mesure de répondre aux questions des équipes et entraîneurs, en cas de besoin.

DURANT LA PARTIE

- En cas de protêt, la partie doit être immédiatement suspendue. L'entraîneur doit aviser l'arbitre au marbre de son intention de déposer un protêt et vous déposer un montant de 100 \$ comptant. Par la suite, il doit exposer les raisons, verbalement et par écrit, à l'endos de la feuille de match.

Par la suite, vous devez contacter Guy Rochette au 418-254-4344, sinon Susanne Brochu au 418-670-9504. Un appel conférence sera organisé avec l'arbitre et les membres du comité de protêt des régionaux ;

- Veiller au bon déroulement du match.

APRÈS LA PARTIE

- À la fin de la partie, remettre les médailles aux joueurs du match (Atome à Pee-wee seulement). Les joueurs du match peuvent être choisis par le marqueur ou par vous-même. Nous vous conseillons de noter les récipiendaires à chaque partie, pour éviter qu'un même joueur gagne plusieurs fois ;
- Envoyer les résultats de partie par courriel au **responsable des séries de l'association** ;
- Remplir le registre de lanceurs de chacune des équipes (ou le faire remplir par le marqueur) et faire signer les entraîneurs. Vous avez l'autorité d'imposer une défaite à une équipe qui a transgressé le règlement du lanceur, et ce, même si aucune plainte n'est déposée par l'équipe adverse ;
- Déposer les registres de lanceurs avec les feuilles de match dans le cartable du terrain ;
- S'assurer de conserver le cartable dans le local du surveillant de terrain ou dans l'abri du marqueur.

Merci de votre collaboration !

En cas de problème ou pour toute question, veuillez communiquer avec votre responsable d'association respectif.